

N° 28
Janvier
2010



**VERS UN TRANSPORT
INTERCOMMUNAL
MIEUX ADAPTÉ AUX BESOINS**



**LA POLITIQUE TOURISTIQUE
PREND SON CAP**



**LE PROGRAMME DE
LA SAISON CULTURELLE
(1^{ER} SEMESTRE 2010)**





EDITO

PERSPECTIVES

En 2009, les élus de la Communauté de Communes ont continué leur travail au service des tous les habitants du Saosnois. Agir pour tous "ici et maintenant", c'est notre mission. Au-delà des réponses concrètes et immédiates que nous pouvons apporter, vos élus ont également pour rôle de préparer l'avenir. C'est ce que le Conseil Communautaire a fait en rédigeant une Charte de Territoire, véritable outil de prospective définissant les priorités pour le futur. Préparer l'avenir, c'est également anticiper les possibles conséquences de la réforme des collectivités territoriales. Dans cet esprit, je souhaiterais engager une réflexion sur le regroupement volontaire de communautés de communes. L'objectif serait alors de fédérer les énergies pour répondre mieux encore aux besoins des habitants... tout en maîtrisant les dépenses publiques. Et je souhaiterais que les futures intercommunalités épousent le périmètre des nouveaux territoires, compris entre 20 000 et 25 000 habitants, qui devraient être définis d'ici 2014 pour plus d'efficacité et de logique !

Autre changement : la suppression de la Taxe Professionnelle. Elle doit renforcer les entreprises pour leur permettre de se relancer au sortir de la crise économique dont souffrent tous les secteurs d'activités. Grâce à de nouvelles ressources, calculées différemment, le Sénat a veillé à ce que la réforme n'affecte pas les finances des communes, pas plus que celles des communautés de communes.

Tous ces changements doivent contribuer à renforcer la reprise économique. Je forme le vœu qu'elle soit au rendez-vous de 2010 et notamment dans le Saosnois qui, jusqu'à présent, résiste, tant bien que mal, à la tempête. Avec Michel Corbin, Maire de Mamers et Vice-Président de la Communauté de Communes en charge du développement économique, nous multiplions les contacts pour attirer des entreprises. La période n'est évidemment pas idéale mais nous ne baissons pas les bras. Prochainement, plusieurs projets importants seront décidés par vos élus, comme l'aménagement d'une voie verte entre Mamers et La Hutte, qui pourrait voir le jour sous réserve d'être subventionné à 80 %. De même, le Club hippique de Mamers, placé sous l'égide de la Communauté de Communes depuis quelques années, devrait bénéficier, à travers une Délégation de Service Public, d'un mode de gestion plus dynamique et mieux adapté aux besoins des usagers.

Dans le domaine de l'environnement, auquel nous sommes plus que jamais attachés, notre volonté est de mettre en place, suite à l'étude qui est en cours, des solutions pour optimiser la collecte et le traitement des déchets. En la matière, il n'y a pas de recette miracle. Avant tout, il faut que chaque citoyen s'oblige à réduire ses ordures ménagères et à trier mieux encore. A ces conditions, nous protégerons notre espace sans être contraints d'augmenter démesurément les taxes.

Enfin, je veux rendre hommage au remarquable travail effectué par les tous les acteurs intercommunaux de la vie culturelle, notamment par Philippe Richard, Vice-Président de la Communauté de Communes, et Arnaud Loiseau, Président de l'association du Centre culturel du Vairais. Grâce à l'action de tous ces passionnés, le Saosnois est désormais reconnu comme un territoire de culture dynamique et innovant. Qu'ils en soient particulièrement remerciés comme tous les bénévoles qui œuvrent dans les associations du Saosnois.

Je vous souhaite à tous une très bonne année 2010. Que celle-ci vous apporte la santé, le bonheur et la prospérité !

Jean-Pierre Chauveau,
Président de la Communauté
de Communes du Saosnois,
Sénateur-Maire de Commerveil,
Vice-Président du Conseil général

SOMMAIRE

Ouest Injection :
cinq nouvelles machines
destinées au marché automobile
page 4

Avec Saugonna,
la culture a trouvé son espace
page 5

Le nouveau Rex redonne
goût au cinéma
page 6

Mamers en Mars prépare
son vingtième anniversaire
page 6

Le programme de la saison
culturelle (1^{er} semestre 2010)
page 7

Voyage dans la capitale
écologique de l'Europe
page 8

Collecte et traitement des
déchets : améliorer le service
tout en maîtrisant les coûts
page 9

Zone de Développement
Eolien : le projet avance dans
la concertation et le dialogue
page 9

Vers un transport intercommunal
mieux adapté aux besoins
page 10

Une nouvelle étape pour
le Club hippique
page 11

Le Cybercentre devient
Espace Régional Numérique
page 11

Les circuits de randonnées
remis à neuf !
page 12

LE JOURNAL DU SAOSNOIS

3, RUE ERNEST-RENAN 72600 MAMERS

TÉL : 02 43 97 25 31

E-mail : com.de.com.saosnois@wanadoo.fr

N° ISSN 1961-0068

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : JEAN-PIERRE CHAUVEAU

COMITÉ DE RÉDACTION : CHRISTIANE LANGLET,

GÉRARD ESLAN, PHILIPPE RICHARD

IMPRESSION : IMPRIMERIE AUFFRET-PLESSIX

RÉDACTION - PHOTOS : EMMANUEL CHEVREUL,

WILLIAM LAMBERT, JEAN-LÉO DUGAST - OTMS,

BERNARD LARVOL - CONSEIL GÉNÉRAL,

GUY DURAND - CAUE

MAQUETTE - MISE EN PAGE : DANIEL MALZY



UNE CHARTE POUR LE SAOSNOIS

largement renouvelé à l'occasion des dernières élections municipales de mars 2008, le Conseil Communautaire du Saosnois a souhaité rédiger un document définissant les principaux objectifs et les lignes de conduite que la Communauté de Communes (CdC) devra tenir pour les années à venir.

Après plusieurs séances de travail et ateliers thématiques, les élus ont ainsi publié une charte qui a été approuvée le 3 juillet 2009 en Conseil Communautaire. Celle-ci affirme, en premier lieu, que "l'objet de la Communauté de Communes du Saosnois est de fédérer les actions des communes qui la composent autour d'un projet volontaire et partagé, de développer durablement et de façon équilibrée le territoire pour offrir ensemble un meilleur service à la population". Le texte souligne également que les critères de solidarité et d'équité doivent présider au partage des richesses, des équipements et des services et que la mutualisation des compétences et des moyens est l'assurance de l'efficacité des actions dans l'intérêt de tous.

Les délégués communautaires ont précisé les champs de chaque domaine de compétence, selon un ordre précis :

- 1 - L'éducation, la culture et les sports** "qui sont des éléments fondateurs de la population, développent l'attractivité du territoire, contribuent à la construction d'une identité culturelle..." et doivent être accessibles à tous ;
- 2 - Le développement économique** "qui se réalisera dans une démarche durable respectant et protégeant les hommes et l'environnement, en confortant les moyens de communication..." ;
- 3 - La cohésion sociale**, "la Communauté de Communes contribuant à l'offre de logement social, au maintien de l'offre de soins, à l'insertion de tous, au développement d'actions en direction de la jeunesse et de la petite enfance" ;
- 4 - L'environnement** "en incitant au développement durable et, en particulier, à la protection des ressources naturelles" ;



5 - Le tourisme et la promotion du territoire "à travers le développement du tourisme vert et de loisirs, l'aménagement de voies touristiques en s'associant à d'autres collectivités, la conservation et la valorisation du patrimoine historique, culturel et naturel, l'amélioration de l'accessibilité aux sites..."
"Ce travail s'inscrit dans la perspective d'éventuels transferts de compétence, par exemple dans le domaine culturel, qui devront s'accompagner d'économies de gestion profitables à tous", souligne Jean Mulot, Vice-Président de la CdC responsable de la commission "Prospective et optimisation des moyens".



LE PERSONNEL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

- 1^{ère} rangée de gauche à droite : **René Gillet** (agent à l'aire d'accueil des gens du voyage, logistique Espace Saugonna), **Emmanuel Ray** (responsable technique), **Bernard Rave** et **Joël Nouaux** (gardiens des déchèteries), **Christophe Goussé** (animateur du Cybercentre),
- 2^{ème} rangée : **Bernard Brisset** (gardien de déchèterie), **Daniel Hervé** (chauffeur du minibus), **Patricia Thibault** (secrétariat-accueil), **Franck Lecourt** (agent d'entretien des communes), **Pascale Chéret** (secrétaire générale),
- 3^{ème} rangée : **Jean-Marie Gervais** (Premier Vice-Président de la Communauté de Communes, chargé de l'administration générale), **Brigitte Paris** (agent d'entretien des locaux), **Patricia Jervais-Durand** (remplaçant provisoirement Amélie Boulay et chargée du tourisme, du suivi administratif de l'environnement et du SPANC),
- Dernière rangée : **Loïc Préville** (responsable culturel), **Fabienne Fontenelle** (responsable des ressources humaines, du transport, du logement et référente du Pays d'Alençon), **Tony Laisnard** (agent d'entretien des communes), **Claire Chanroux** (secrétariat-accueil, comptabilité-paie)

QUEST INJECTION : CINQ NOUVELLES MACHINES DESTINÉES AU MARCHÉ AUTOMOBILE

Un nouvel atelier a ouvert ses portes, au mois de septembre 2009, sur le site mamertin de l'entreprise Ouest Injection, qui emploie 80 salariés en CDI sur la Zone Artisanale du Saosnois. "Dans cette dernière unité, nous fabriquons des conduits d'aération et de climatisation pour la Renault Scénic. Ces pièces en plastique sont obtenues grâce à la technique de l'extrusion-soufflage, qui n'était jusque-là pas mise en œuvre sur notre site", explique Guy Rousseau, responsable qualité et logistique.

L'ouverture de cette chaîne de production fait suite à la reprise partielle en avril dernier par le groupe Plastivaloire, dont Ouest Injection est une filiale, de l'équipementier Key Plastics, spécialisé dans la production d'éléments intérieurs de voiture. Grâce à cette opération, Plastivaloire est entré dans le club très fermé des fournisseurs de rang I de l'industrie automobile. La restructuration de ses productions conduit à l'installation, à Mamers, de cinq machines destinées à l'extrusion-soufflage, une technique peu développée en France. Le savoir-faire initial d'Ouest Injection est, comme son nom l'indique, la fabrication de petites pièces en matière plastique par injection dans un moule métallique. Cette technique permet d'obtenir des produits qui ne nécessitent souvent aucun usinage ultérieur et sont utilisés dans tous les secteurs. Il sort ainsi des ateliers mamertins aussi bien des coques de terminaux de paiement Carte Bleue, que des enveloppes de balles à usage militaire, des vannes de containers, des boîtiers de dérivation ou des éléments de tableau de bord pour automobile et poids lourds.



Tout autre est la technique de l'extrusion-soufflage. Le plastique sous pression est enfoncé dans un moule, puis plaqué par soufflage contre les parois, ce qui permet de fabriquer des corps creux, comme les conduits d'aération de la Renault Scénic. "Au-

jourd'hui, le secteur automobile représente 50 % de nos carnets de commande. C'est un marché extrêmement contraignant en terme technique et qualitatif", explique Guy Rousseau, sans cacher que la morosité de la conjoncture économique s'est traduite par un notable ralentissement d'activité. "Heureusement, nous faisons partie d'un groupe solide", ajoute-t-il.



UNE ADAPTATION PERMANENTE AUX RÉALITÉS DU MARCHÉ

Le groupe Plastivaloire s'est implanté à Mamers en 1997. "Nous avons démarré notre activité rue Charles Granger en reprenant en sous-traitance la fabrication des petites pièces en plastique que Moulinex réalisait sur chacun de ses sites de production. Le catalogue comptait 1 500 références !", se souvient Guy Rousseau.

A partir de 1998, l'entreprise s'implante sur la Zone Artisanale du Saosnois et commence à se diversifier en se tournant vers la fabrication de coques en plastique pour les téléphones portables. Lorsque Moulinex dépose le bilan, en 2001, le carnet de commande s'est assez élargi pour amortir le choc.

Au milieu des années 2000, le groupe passe le cap de la certification ISO TS 16949, spécifique à l'industrie automobile. C'est dès lors vers ce marché que se tourne de plus en plus la production d'Ouest Injection Mamers, qui travaille d'abord pour des équipementiers, avant d'accéder directement, aujourd'hui, aux grands constructeurs, comme Renault.

leur et des systèmes de climatisation. Sa clientèle est aujourd'hui essentiellement composée d'entreprises, plus au fait des nouvelles réglementations. Mais son but est aussi de développer sa clientèle de particuliers.

Laurent Leroux, Eco Réfrigération,
Tél : 09 71 59 86 56 ou 06 35 93 11 61



POMPES À CHALEUR : ECO RÉFRIGÉRATION CONTRÔLE !

"Depuis cet été, tous les détenteurs de pompes à chaleur et d'appareils de climatisation utilisant plus de 2 kg de fluide frigorigène sont soumis à l'obligation de faire contrôler chaque année leur matériel", explique Laurent Leroux, qui a créé en octobre 2009 l'entreprise Eco Réfrigération, à Saint Cosme en Vairais, en se positionnant d'emblée sur ce marché. Les contrôles en question doivent, en effet, être effectués par une personne titulaire du Certificat de capacité à manipuler les fluides frigorigènes, titre dont le jeune entrepreneur est l'un des très rares détenteurs dans la région.

Pompes à chaleur et climatiseurs contiennent des gaz qui entrent dans la catégorie des "matières dangereuses". En se dispersant dans l'atmosphère ils participent à l'effet de serre et peuvent avoir des effets négatifs sur la santé humaine. "Ce contrôle annuel obligatoire consiste donc à s'assurer de la parfaite étanchéité du matériel", explique Laurent Leroux, qui assure également l'installation et la maintenance des pompes à cha-

AVEC SAUGONNA, LA CULTURE A TROUVÉ SON ESPACE !

Quinze mois après sa mise en fonction, l'Espace Saugonna est désormais le cœur de la vie culturelle du Nord Sarthe, rassemblant un public toujours plus nombreux. Le nouvel équipement intercommunal a, en outre, stimulé le développement de partenariats locaux qui favorisent la diffusion des spectacles sur l'ensemble du territoire. "La saison 2008 / 2009 a permis aux habitants de s'approprier l'Espace Saugonna, dont nous avons pu tester les nombreux atouts", résume Philippe Richard, Vice-Président de la Communauté de Communes (CdC) du Saosnois, responsable de la commission des "Affaires culturelles". "Les commentaires flatteurs des artistes et des spectateurs nous ont en particulier confirmé que nous avons fait les bons choix acoustiques".

Des dix spectacles proposés au cours de cette première saison sur le site, l'élu retient notamment le week-end d'ouverture "qui a, d'emblée, impulsé une forte émulation grâce à la prestation d'Yves Duteil", les superbes concerts de Lââm et Alain Chamfort ou encore les représentations de la Compagnie Les enfants perdus, qui ont rassemblé plus de 700 spectateurs en deux séances, avec la pièce "Merlin".

Sur l'ensemble du territoire

"Compte tenu de la dimension intercommunale de certaines manifestations organisées auparavant par le Centre Culturel et d'Animation du Vairais (CCAV), la Communauté de Communes a repris à sa charge le Week-End Cuivres et les Rencontres Chorégraphiques, en décentralisant des spectacles à Saugonna et dans d'autres communes du territoire", poursuit Philippe Richard. "De telles initiatives ne peuvent aboutir qu'avec une forte volonté et complicité des bénévoles du CCAV de Saint Cosme en Vairais, ainsi que grâce au travail d'une équipe de professionnels composée de Loïc Préville et Jocelyne Grenèche*. Tous deux mettent leurs compétences techniques au service de l'ensemble des habitants du territoire et notamment ceux des petites communes".

Nouvelles prestations

Forts de l'expérience acquise durant cette année de mise en route, "pour mettre toutes les chances de notre côté", les élus communautaires ont choisi, à l'aube de cette nouvelle saison, de développer des prestations dont le public peut bénéficier, à la fois, à l'Espace Saugonna, au Théâtre municipal de Mamers et à Atlantis. La Communauté de Communes a ainsi investi dans un logiciel de billetterie en ligne qui permet au public de réserver et d'acheter ses places sur les sites de la Communauté de Communes**, de la Ville de Mamers*** et de l'Office de Tourisme de Mamers et du Saosnois**** (les tickets d'entrée sont à retirer à l'OT ou le jour du spectacle sur le lieu de la représentation). "Grâce à ce système, tous les habitants peuvent réserver de chez eux et ainsi éviter de faire la queue devant les locaux de l'OT. Chacun a les mêmes chances d'obtenir des places de spectacle, quel que soit l'endroit où il réside". De même, les specta-



teurs peuvent se procurer des billets auprès du réseau de la FNAC, qui travaille avec les enseignes Super U, Intermarché, Carrefour et Géant. "C'est un excellent moyen de faire connaître Saugonna et la programmation culturelle à l'échelle de la CdC", souligne le Vice-Président. Enfin, un nouveau système d'abonnement (pour 6 ou 10 spectacles) a été mis en place. "Notre objectif prioritaire est toujours de rendre la culture accessible à tous. C'est pourquoi nous pratiquons des tarifs adaptés en fonction des revenus*****. Dans cet esprit, nous nous appuyons aussi sur un comité de programmation composé d'habitants et de professionnels du territoire pour que nos choix correspondent aux attentes du public".

A l'évidence, toutes ces nouveautés portent leurs fruits : les spectacles tels que celui de Didier Bénureau et le groupe Dance of Ireland ont affiché complet très rapidement. "Nous avons refusé du monde", précise Philippe Richard. De même, les responsables du CCAV de Saint Cosme ont été obligés de programmer une deuxième représentation du spectacle de Paulo, qui se déroulera en mai prochain, pour satisfaire une très forte demande. Enfin, on compte déjà plus de 70 abonnés et la répartition des entrées se fait équitablement sur les trois lieux de diffusion de la CdC.

* Jocelyne Grenèche est employée pour 20 % de son temps par la Communauté de Communes et pour 80 % par la Ville de Mamers.

** www.cc-saosnois.fr

*** www.mairie-mamers.fr

**** www.tourisme-mamers-saosnois.com

***** Si vous êtes actif, retraité, demandeur d'emploi de + de 25 ans et que vos ressources ne sont pas supérieures à 110 % de la valeur du SMIC, vous pouvez bénéficier d'une réduction de 50 %. Venez alors retirer votre carte à la Communauté de Communes ou à votre Mairie en apportant votre dernier avis d'imposition et 1 photo.

UN ESPACE DE COLLOQUES POUR PROFESSIONNELS

Si la vocation première de l'Espace Saugonna est d'accueillir des spectacles, les élus ont également conçu cet équipement comme un lieu de réception pour des colloques et conférences organisés par des entreprises, des organismes professionnels et des collectivités. "An passé, deux entreprises locales, plusieurs associations et institutions ont utilisé le site à de telles fins, la grande salle ou la salle de cinéma. Nous disposons de tout le matériel nécessaire à ce type d'événements", souligne Philippe Richard. "Nous souhaitons maintenant renforcer la communication en ce sens. L'Espace Saugonna est un levier important pour faire connaître le Saosnois, au-delà de ses frontières".



Le premier forum des associations culturelles s'est tenu dans le hall de Saugonna le 18 septembre 2009

LE NOUVEAU REX REDONNE GOÛT AU CINÉMA

"En 2009, nous avons accueilli environ 34 000 spectateurs dans les deux nouvelles salles de cinéma de l'Espace Saugonna de Mamers. La moyenne était d'environ 20 000 lorsque les projections avaient lieu au Théâtre municipal", annonce James Vidal, Président de l'association Cinémamers, qui gère le cinéma Rex dont la Communauté de Communes est propriétaire.

"Il y a beaucoup des gens qui viennent de Bellême, de Mortagne, d'Alençon, parfois même de plus loin", constate Philippe Rosier, l'un des deux projectionnistes.

La recette de ce nouvel engouement ?

Tout d'abord des salles de grand confort et un équipement à la pointe de la technologie. A côté des projecteurs traditionnels et de leurs bobines, le Rex s'est ainsi doté, cette année, d'un matériel numérique sophistiqué pour un coût total de 180 000 €, financé par l'association Cinémamers, à travers un emprunt dont la Communauté de Communes s'est portée garante. "Le numérique renforce la qualité des projections car les copies ne se détériorent pas", explique James Vidal. Pas de films rayés ni de bandes-sons endommagées et des publicités pour les artisans et commerçants de la région qui, bien que diffusées lors de chaque séance, sont toujours en excellent état. Le numérique a aussi permis l'instauration des séances en relief 3D qui remportent un grand succès : "La 3D a attiré beaucoup de curieux qui, sur place, s'aperçoivent du grand choix de films que nous proposons et reviennent".



Pour tous les goûts

La richesse d'une programmation à même de satisfaire tous les publics est le second pilier sur lequel repose le succès du Rex. Une dizaine de films sont à l'affiche chaque semaine, pour environ 45 séances, contre 5 films et une quinzaine de séances dans l'ancienne salle : "Nous avons toutes les grandes sorties nationales, mais aussi de nombreux films d'art et d'essai. Une telle diversité dans un même lieu, c'est unique dans notre région", constate James Vidal.

De nombreuses séances spéciales sont organisées : cinéma d'auteur, classiques français comme Les Tontons Flingueurs ou Un taxi pour Tobrouk en qualité numérique, films d'horreur, séances pour les lycéens, les collégiens et les scolaires dans le cadre de l'opération Ecole et Cinéma pour les écoles primaires de toute la Communauté de Communes. Le Rex accueille également des festivals : Mamers en Mars bien entendu, mais aussi les Rencontres Ciné-vidéo, Graines d'Images Junior (qui n'a jamais drainé autant de monde que lors des dernières vacances de la Toussaint avec plus de 1 000 entrées), et la venue des centres de loisirs de Mamers, Marolles, Saint Cosme, La Fresnaye sur Chédouet, Vibraye, Pervenchères ou Bellême. Le Rex est un pôle d'attraction culturelle qui rayonne bien au-delà du Saosnois !



A savoir...

Un cinéma pour tous : les deux salles (199 places et 80 places) sont accessibles aux personnes à mobilité réduite et permettent aux malentendants de bénéficier d'un son amplifié grâce un système de boucles numériques qui utilise leur propre appareillage.

Technologie de pointe : sous une apparence simple, les lunettes de visionnage des films en relief 3D sont très sophistiquées : elles utilisent des cristaux liquides et sont synchronisées aux images grâce à un signal infrarouge émis depuis la cabine de projection.

Demandez le programme ! Il est disponible par téléphone (08 92 68 23 31), consultable sur le site Allociné qui permet également de réserver ses places (<http://cinemamers.cine.allocine.fr/>), on peut le télécharger sur le site de l'Office du Tourisme (<http://www.tourisme-mamers-saosnois.com>) ou se le faire envoyer par mail en écrivant à cinemamers@wanadoo.fr

MAMERS EN MARS PRÉPARE SON VINGTIÈME ANNIVERSAIRE

Les 26, 27 et 28 mars 2010, le festival de cinéma Mamers en Mars fêtera son vingtième anniversaire au Théâtre municipal de Mamers et à l'Espace Saugonna.

Les membres de l'association Artémis, organisateurs de ce rendez-vous incontournable de tous les amoureux du Septième art européen, préparent actuellement leur programme. Celui-ci comprendra une dizaine de courts et de longs métrages inédits, une rétrospective des meilleurs films découverts à Mamers depuis 1990 et bien d'autres surprises...

Bien entendu, de nombreuses célébrités du cinéma, comédiens, réalisateurs et techniciens seront présents à cette grande fête qui a su s'imposer comme la principale manifestation culturelle du Nord Sarthe et propose également des projections au Mans, à Coulaines, Fresnay sur Sarthe, La Ferté-Bernard et Vivoin.

Retenez déjà votre week-end !

Renseignements à l'Office de Tourisme de Mamers et du Saosnois au 02 43 97 60 63 et sur www.mamers-en-mars.com



LE PROGRAMME DE LA SAISON CULTURELLE (1^{ER} SEMESTRE 2010)

Espace Saugonna
2 rue de la gare - 72600 Mamers
Tél : 02 43 33 77 90

Centre Culturel du Vairais - Atlantis
Place St Damien - 72110 St Cosme en Vairais
Tél : 02 43 97 02 05

Service culturel de la ville de Mamers
Mairie de Mamers - 1 place de la République
72600 Mamers - Tél : 02 43 31 50 09



• **Vendredi 29 janvier à 20 h 30**
L'amant de cœur (théâtre de boulevard),
Théâtre municipal

• **Du vendredi 5 au dimanche 7 février**
Rencontres chorégraphiques (danse),
Complexe Atlantis et Espace Saugonna

• **Du 8 au 13 février**
Semaine de la chanson française
avec jeudi 11 au complexe Atlantis (séance scolaire)
et vendredi 12 au Théâtre municipal :

• **"...Ce soir j'attends Madeleine"** (spectacle musical
autour des chansons de Jacques Brel)

• **Samedi 27 février à 20 h 30**

• **"Le cabaret des passions"**
(chansons, danses, mimes, marionnettes),
Espace Saugonna

• **Vendredi 5 mars à 20 h 30**

• **"Baby boom"** de Daniel Humair (concert
de l'Europa jazz festival), Théâtre municipal de Mamers

• **Jeudi 11 mars à 20 h 30**
Ensemble instrumental Cénomane (musique classique),
Espace Saugonna

• **Du jeudi 18 au samedi 20 mars**

• **Salon du livre**, Salle des fêtes de Mamers
et Complexe Atlantis

• **Du vendredi 26 au dimanche 28 mars**

• **Festival Mamers en mars** (cinéma européen),
Théâtre municipal de Mamers et Espace Saugonna

• **Samedi 27 mars à 20 h 30**

• **"Allô chérie... j'ai délocalisé ta mère !"** (théâtre),
Complexe Atlantis

• **Du jeudi 1^{er} au dimanche 4 avril**

• **Week-end cuivres** (festival de musique),
Complexe Atlantis

• **Samedi 17 avril**

• **Stage et bal traditionnel avec les Round'baleurs**
(musiques et danses, dont duo d'accordéons),
Complexe Atlantis

• **Vendredi 23 avril à 20 h 30**

• **Maurane chante "O Nougaro"** (chanson française),
Espace Saugonna

• **Vendredi 7 mai à 15 h (séance supplémentaire) et 20 h 30**

• **Paulo "A travers champs..."** (humour),
Complexe Atlantis (la séance de 20 h 30 affiche comlet)

• **Du lundi 17 au samedi 29 mai**

• **Martine Camillieri** (exposition), Complexe Atlantis

• **Vendredi 4 juin à 20 h 30**

• **Soirée découverte avec Chloé Lacan et Maloh**
(chanson française), Théâtre municipal de Mamers

• **Samedi 26 juin à 21 h**

• **Fils de Teuhpu et Oai Star** (concert de musiques
actuelles), Espace Saugonna

• **Du lundi 5 au vendredi 9 juillet**

• **Stage de cuivres, danses et percussions**
au Complexe Atlantis

Pour mieux respecter l'environnement,
pensez au covoiturage pour venir aux spectacles !



Une aide à la diffusion des spectacles sur le Saosnois

Les communes du territoire sarthois du Pays d'Alençon peuvent bénéficier, grâce au Conseil régional des Pays de la Loire, via le Contrat Territorial Unique signé avec le Pays, d'une aide de 15 000 € pour favoriser la diffusion des spectacles culturels en milieu rural. "A la demande des élus, cette aide peut-être accordée à tous les organisateurs", précise Philippe Richard, Vice-Président de la CdC et Président de la commission Culture et patrimoine du Pays d'Alençon. L'aide pouvant être accordée est plafonnée à

1 500 € par opération et ne peut être supérieur à 50 % des dépenses engagées. "L'objectif est, une nouvelle fois, de faciliter l'accès de tous à la culture. Cette enveloppe nous permet notamment d'encourager les initiatives sur les petites communes, mais aussi de soutenir des manifestations comme le Week-end cuivres", poursuit l'élu.

Pour tout renseignement : s'adresser à
Edmée Dufeu, Pays d'Alençon - Tél: 02 33 81 20 55

VOYAGE DANS LA CAPITALE ÉCOLOGIQUE DE L'EUROPE

Huit élus du Saosnois ont participé, en compagnie d'une trentaine de leurs homologues sarthois, à un voyage d'études à Fribourg en Brisgau, ville allemande dont la politique en matière de développement durable fait figure d'exemple.

Ce séjour s'est déroulé du 30 juin au 2 juillet 2009 et avait pour objectif de sensibiliser à la prise en compte de la dimension environnementale dans les projets d'aménagement et de construction.

C'était l'un des trois déplacements organisés sur le même thème par le CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement), l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) et l'Association des Maires de la Sarthe, en collaboration avec les Pays du département.

Au cours d'une réunion de restitution organisée le 28 octobre par le Pays d'Alençon, les élus du Saosnois ont tout d'abord fait part de leur étonnement face à l'omniprésence du végétal dans les nouveaux quartiers de Fribourg (quartiers Vauban et Rieselfeld), qui semblent construits sur de vastes jardins. "Les toitures et les façades sont végétalisées, les sols ne sont pas majoritairement imperméabilisés, tout est fait pour que les eaux de pluies soient absorbées par les sols et rejoignent les nappes phréatiques", a constaté Liliane Méry-Chanroux, Vice-Présidente de la Communauté de Communes du Saosnois, responsable de la commission "Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie".

Une leçon de sagesse

Ce paysage urbain peu ordinaire est le fruit d'une politique initiée dans les années 70, à la suite d'un mouvement hostile à l'implantation d'une centrale nucléaire. "J'ai été très impressionné par la cohérence et la continuité de la politique menée à Fribourg depuis plus de 30 ans. Celle-ci a favorisé un mode de vie plus respectueux de l'environnement, mais aussi plus solidaire", a souligné Jean-Claude Théotime, Vice-Président de la Communauté de Communes, responsable de la commission "Solidarités, logement, transport et insertion". "Là-bas, on a modernisé les tramways à l'époque où en France on les supprimait, et l'aménagement de la ville a été entièrement pensé pour minimiser l'utilisation de la voiture". En conséquence, la part de l'automobile dans les déplacements n'est plus que de 37 %, contre 60 % en 1977. La politique énergétique a également retenu l'attention des élus. Les bâtiments des nouveaux quartiers sont à basse consommation, voire à énergie positive, et sont souvent équipés de panneaux solaires. Fribourg est d'ailleurs la capitale européenne du photovoltaïque, secteur dont 10 000 emplois dépendent dans la région du Bade-Wurtemberg.

Ce voyage, riche en enseignements, a contribué à bousculer bien des représentations : "L'idée, par exemple, que l'on peut laisser les herbes pousser entre les dalles des trottoirs, que ce n'est pas sale, et que ça évite d'utiliser des désherbants", a témoigné Liliane Méry-Chanroux. "Nous avons

pris une leçon de sagesse qui nous encourage à monter des projets d'aménagement qui résistent au temps, c'est tout le sens du développement durable", a déclaré Jean-Claude Théotime.

Ont participé à ce voyage : M. Gaineau (Aillières-Beauvoir), M. de Piépape et Mme Wurtz (Louzes), Mme Belaidi (Marmers), M. Théotime (Marollette), MM. Faget et Frénéhard (Saosnes), Mme Méry-Chanroux (Vezot).



Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) Des procédures adaptées

Afin d'encourager les habitants à préserver l'environnement, les élus ont décidé que les foyers remplaçant ou réhabilitant leur installation d'assainissement non collectif déclarée non conforme dans les quatre années suivant le diagnostic seront dispensés de paiement d'une nouvelle redevance. De plus, toute installation d'assainissement non collectif ayant été réceptionnée par le Maire de la commune au cours des huit dernières années (avant que la Communauté de Communes ne se soit saisie de la compétence) ne fera pas l'objet d'un nouveau diagnostic, mais d'un simple contrôle de bon fonctionnement (sur présentation d'un justificatif cependant).



COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS AMÉLIORER LE SERVICE TOUT EN MAÎTRISANT LES COÛTS

L'initiative de la Communauté de Communes, une étude est réalisée par un cabinet extérieur dans l'objectif d'optimiser les services et les équipements mis en place sur le Saosnois pour collecter et traiter les déchets ménagers.

"Alors que nous nous apprêtons à renouveler, d'ici le 1^{er} janvier 2011, notre contrat de prestation pour la collecte des ordures ménagères, il était opportun de faire réaliser ce travail que, de surcroît, nous avons la possibilité de faire financer à 85 % par Eco-Emballages", explique Jean Mulot, Vice-Président de la Communauté de Communes, responsable de la commission "Gestion des déchets". "Cette étude est d'autant plus nécessaire que nous allons être confrontés à deux difficultés majeures dans les années à venir : l'augmentation très significative de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes décidée par le Gouvernement lors du Grenelle de l'Environnement et la fermeture du centre d'enfouissement de Colnard-Corubert qui va nous contraindre à déposer nos déchets sur un site plus éloigné et entraîner, par conséquent, une augmentation de nos dépenses de transport. Le moment était donc venu de chercher à améliorer les prestations tout en maîtrisant nos coûts". Dans ce cadre, les professionnels mandatés ont commencé par établir un diagnostic exhaustif des services et des équipements existants avant de présenter, en décembre aux élus, plusieurs pistes de travail. "Ces propositions, dont nous tiendrons compte

pour élaborer le cahier des charges du prochain marché de collecte, nous encourage à envisager, sans à priori, plusieurs évolutions : développement du compostage individuel ou collectif, passage de la taxe à la redevance pour mieux responsabiliser les usagers... ", poursuit Jean Mulot. "Nous mènerons, au cours de l'hiver, cette réflexion indispensable à la préservation de notre environnement et de notre cadre de vie".



ZONE DE DÉVELOPPEMENT EOLIEN LE PROJET AVANCE DANS LA CONCERTATION ET LE DIALOGUE



Environ 300 personnes ont assisté à la réunion d'information sur la Zone de Développement Eolien (ZDE), qui s'est tenue à l'espace Saugonna jeudi 22 octobre 2009. Elle était animée par Jean-Pierre Chauveau, Président de la Communauté de Communes (CdC) du Saosnois, qui a d'emblée rappelé qu'il ne s'agissait là que d'une étape et qu'aucune décision n'avait encore été prise. L'objectif était donc double : informer les habitants sur les conclusions de l'étude menées à la demande des élus par des professionnels indépendants, et recueillir l'avis de la population sur leurs préconisations.

"Le classement ZDE est obligatoire pour bénéficier du tarif préférentiel de rachat de l'électricité par EDF", explique Jean-Marie Gervais, 1^{er} Vice-Président de la CdC. "C'est un grand progrès, car il y a encore trois ans les développeurs éoliens pouvaient bénéficier partout de

ce tarif avantageux. Il suffisait d'obtenir un permis de construire et aucune consultation n'était prévue".

Lise Pignon, ingénieur paysager pour le cabinet Biotope, et Anselme Libois, ingénieur environnemental pour Asconit Consultants, ont donc présenté les conclusions de leur étude, menée sur un an, pour les trois communautés de communes et la municipalité qui, par souci d'efficacité, ont décidé de travailler ensemble : Saosnois, Pays Marollais, Portes du Maine Normand et commune de Champfleuf.

Plusieurs critères avaient été retenus : analyse des vents, sensibilités environnementales, paysagères et patrimoniales, possibilité de raccordement au réseau EDF. Dans ce cadre, les secteurs touristiques du Perche et des Alpes Mancelles ont été jugés peu propices au développement de l'éolien, de même que les massifs boisés de Perseigne, de Bellême et les paysages de vallée.

"C'est dans la plaine agricole sarthoise que se trouve le plus fort potentiel, car on y dispose d'une grande échelle de lecture et les habitats sont groupés", a indiqué Lise Pignon, précisant que les zones proposées se trouvaient à une distance minimale de 500 mètres de toute habitation.

Les réunions, sur tous les territoires concernés, ont permis aux élus de recueillir tous les avis, dans un esprit de concertation et de dialogue.

Désormais, début 2010, les différents conseils communautaires, vont présenter des propositions pour délimiter les ZDE. Les conseils municipaux des communes concernées par ces zones devront ensuite être saisis pour accord. Puis le dossier sera soumis au Préfet de la Sarthe, qui dispose du pouvoir décisionnaire.

VERS UN TRANSPORT INTERCOMMUNAL MIEUX ADAPTÉ AUX BESOINS

“Le service intercommunal de transport intra-urbain et de desserte des villages assurés aujourd’hui par minibus évoluera certainement vers un service de transport à la demande (TAD), qui est un système dans lequel il faut réserver à l’avance son trajet”, explique Jean-Claude Théotime, Vice-Président de la Communauté de Communes, responsable de la commission “Transports”.

Un constat s’impose en effet : les usagers sont de moins en moins nombreux à utiliser le minibus intercommunal* de 27 places qui circule les lundi et vendredi, combinant un circuit desservant la campagne et un trajet dans Mamers. Seulement 2 000 tickets ont été vendus en 2008, contre 3 500 en 2001, et les chiffres de 2009 affichent encore une baisse notable, puisque sur on ne comptabilisait que 1 440 tickets vendus sur les 10 premiers mois de cette année. Il apparaît ainsi que ce service, dont le coût annuel pour l’intercommunalité est de plus de 83 000 €, doit être repensé pour répondre aux nouveaux besoins de la population.

La Commission “Transports” de la Communauté de Communes a donc engagé une réflexion sur ce thème et s’est tout naturellement tournée vers le Départe-

ment, qui est responsable de l’organisation des transports publics routiers. Un contact a donc été pris avec le service transport au Conseil général, qui a alors évoqué avec les élus communautaires la solution du TAD.

Dans le système de transport à la demande, l’usager qui veut effectuer un déplacement doit faire une réservation téléphonique, ce qui permet d’ajuster le véhicule en fonction du nombre réel de passagers. “Il n’est pas forcément utile de déplacer le minibus de 27 places et de faire le tour de tous les arrêts lorsqu’il s’agit de transporter seulement trois ou quatre passagers. On peut imaginer qu’une voiture pourrait faire l’affaire, ce qui coûterait moins cher à la collectivité et engendrerait moins d’émissions de gaz à effet de serre. De plus, cela permettrait aux voyageurs d’être pris à domicile, ce qui serait un progrès surtout pour les personnes les plus isolées”, argumente Jean-Claude Théotime. Les services du Conseil général ont fait part de l’expérience acquise par le Département dans le cadre de Mobili’TIS (voir encadré), ainsi que des attentes similaires exprimées par des communautés de communes du Sud Sarthe. “Pour le moment, il s’agit d’un projet, rien n’est ar-



rêté. De toute façon, le passage au TAD, s’il a lieu, se fera progressivement. Nous n’avons pas l’intention de tout bousculer du jour au lendemain”, rassure Jean-Claude Théotime.

* Ce moyen de transport est également utilisé pour le ramassage scolaire, pour les sorties des activités des écoles et celles qui sont organisées par les centres de loisirs.

Mobili’TIS, une expérience concluante de transport à la demande

Le service de transport à la demande Mobili’TIS permet aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR), bénéficiant d’une carte d’invalidité à 80 %, d’effectuer des trajets entre leur lieu de résidence et une destination choisie en Sarthe, pour un tarif unique de 2 €, quelle que soit la distance. Le service fonctionne six jours par semaine (du lundi au samedi) et les réservations s’effectuent par téléphone. Le client peut appeler au plus tard la veille jusqu’à midi pour un déplacement le lendemain, et au plus tard à 11 h le samedi pour un déplacement le lundi. Né de la volonté du Conseil Général d’apporter une plus grande autonomie de déplacements aux PMR, Mobili’TIS a été mis en place en 2005 par la STAO et connaît depuis une réelle montée en puissance, passant d’une flotte de deux à quatre minibus.



Renseignements : 0805 800 160 (appel gratuit)

UNE NOUVELLE ÉTAPE POUR LE CLUB HIPPIQUE

Propriétaire du Club hippique de Mamers, la Communauté de Communes a choisi de reprendre à son compte l’administration de ce site touristique et sportif du Saosnois, sur lequel elle a déjà financé d’importants travaux ces dernières années.

L’objectif des élus est de garantir la pérennité du club en privilégiant un mode de gestion synonyme de stabilité et de dynamisme. “Compte tenu des investissements qu’elle a réalisés pour améliorer les équipements et satisfaire la demande du public, la Communauté de Communes est comptable du bon fonctionnement de la structure. C’est pourquoi j’ai été chargé, à l’issue de la dernière assemblée générale de l’association du club, de rédiger un rapport et de proposer des solutions qui permettront de générer des résultats plus conformes à nos attentes”, explique Gérard Eslan, conseiller communautaire.

En ce sens, après avoir étudié plusieurs

hypothèses, une majorité d’élus s’est prononcée, le 7 décembre 2009, en faveur d’une Délégation de Service Public. Suivant cette formule déjà expérimentée avec succès à la Maison des randonnées de Neufchâtel en Saosnois, la Communauté de Communes va ainsi confier les rênes du Club hippique à une structure privée dont l’intérêt sera, en toute lo-

gique, de rentabiliser le service en s’ouvrant à un large public et répondant aux attentes de tous les cavaliers du Saosnois et des alentours.

Dans ce cadre, les élus viennent de lancer un appel à projet, dont les réponses seront étudiées durant l’hiver pour que le nouveau délégataire puisse prendre ses fonctions au printemps.

Brève histoire du Club hippique

Le Club hippique de Mamers a été créé le 22 mars 1965 sous l’impulsion de quelques passionnés et notamment de Gérard Fromentin, vétérinaire et premier Président de l’association, dont la philosophie se résumait en une phrase : “l’équitation doit être accessible à tous”. D’emblée, les premiers moniteurs, Messieurs Schiltz et Papadopoulos, fidélisent les cavaliers et le club atteint son meilleur niveau sous la direction de Joël Prat, moniteur de 1978 à 2004. Durant ce quart de siècle, les équipes mamertines brillent aux épreuves régionales et sont présentes au Championnat

de France des sociétés. D’illustres cavaliers comme Jean Teulère, actuel champion de France, ou Valérie-Anne Giscard d’Estaing, participent aux concours organisés dans la capitale du Saosnois où les ballades en forêt et autres randonnées rencontrent un vif succès.

En 2006, pour un coût de 315 000 € HT (subventionné à hauteur de 70 %), le club a été en grande partie réhabilité (manège, bâtiment d’accueil, carrière...), devenant, à cette occasion, propriété de la Communauté de Communes qui veut, aujourd’hui, lui donner un nouveau départ.

LE CYBERCENTRE DEVIENT ESPACE RÉGIONAL NUMÉRIQUE

Au mois de septembre, le Cybercentre du Saosnois, aménagé dans les locaux de la Communauté de Communes à Mamers, a obtenu le label “Espace Régional Numérique” (ERN) décerné par le Conseil régional.

Comme il est indiqué sur le site Internet de la Région, “L’Espace Régional Numérique se définit comme un lieu de service public, à vocation non lucrative dont la mission est d’accueillir toute personne ou groupe souhaitant bénéficier d’une aide à la connaissance et à l’appropriation de nouveaux services accessibles par Internet, et dont l’offre de services et les priorités correspondent à celles de la politique régionale de l’innovation numérique”.

“Cette définition correspond parfaitement au service que nous proposons et à la vision que nous en avons”, assure Gérard Eslan, élu communautaire référent pour la gestion du Cybercentre, précisant : “à travers cette démarche, nous nous sommes notamment engagés à renforcer notre action en direction des publics éloignés et, en partenariat avec la Maison de l’Emploi, des personnes en recherche d’emploi et de formation”.

Cette labellisation se traduit par l’obtention d’une subvention du Conseil régional de 5 000 €, dont la moitié est destinée à de nouveaux investissements : achat d’un ordinateur portable, intégration du système Vista... Elle apporte aussi un soutien logistique en proposant des formations et en favorisant les échanges d’informations entre les animateurs des différents ERN. “Nous appartenons à un réseau dynamique”, résume Gérard Eslan.

Une étape nouvelle est ainsi franchie pour le Cybercentre dont le nombre d’adhérents (350) est en augmentation constante

grâce, en particulier, aux ateliers gratuits d’initiation (à l’informatique, la bureautique, Internet, les multimédias...) qui ne désemplassent pas. “Très prochainement, je vais m’atteler à la refonte du site Internet de la Communauté de Communes pour que celui-ci soit plus dynamique, mieux agencé et plus fréquemment réactualisé”, annonce Christophe Goussé, l’animateur de la structure.

Plus de renseignements au 02 43 97 78 78 ou sur www.cc-saosnois.fr



Un architecte-conseil à votre écoute...



Vous prévoyez de faire construire ou de rénover un logement ? Vous souhaitez bénéficier des conseils d’un professionnel pour réussir votre projet ?

Un architecte-conseil du Conseil d’Architecture, d’Urbanisme et de l’Environnement (CAUE) de la Sarthe, Françoise Mercier, se tient gratuitement à votre disposition, sur rendez-vous, chaque 4^{ème} jeudi du mois, de 10 h 45 à 12 h 30, à la Mairie de Mamers. Téléphonnez au préalable au 02 43 31 50 00.

Aides à l’habitat : l’Opération Locale d’Amélioration de l’Habitat (OLAH) se poursuit

L’Opération Locale d’Amélioration de l’Habitat Privé (OLAH) encourage les propriétaires occupants à rénover leurs logements en subventionnant jusqu’à 20 % des frais engagés pour les travaux éligibles : mises aux normes, investissements favorisant les économies d’énergies, aménagements pour le maintien à domicile des personnes âgées...

Cette OLAH est inscrite dans le cadre du Contrat Territorial Unique du Pays d’Alençon qui a été signé avec la Région des Pays de la Loire. 67 dossiers ont d’ores et déjà été instruits pour un montant total d’aides financières de 126 705 €.

Pour renseigner, conseiller et accompagner les personnes intéressées, le CALS “PACT”, l’organisme chargé de gérer l’opération, tient une permanence chaque 1^{er} jeudi du mois de 10 h 30 à 12 h, dans les locaux de la Communauté de Communes, 3 rue Ernest-Renan à Mamers. Prière de prendre rendez-vous au préalable au 02 43 24 98 78.

LA POLITIQUE TOURISTIQUE PREND SON CAP

Le 7 décembre 2009, le Conseil Communautaire a adopté un document cadre qui définit les grands axes de développement de la politique touristique du Saosnois.

“Ce texte est le fruit d’un travail approfondi mené sur près d’un an par les délégués communautaires concernés par ce dossier, en partenariat avec l’Office de Tourisme de Mamers et du Saosnois”, souligne Liliane Méry-Chanroux, Vice-Présidente de la Communauté de Communes, responsable de la commission “Protection et mise en valeur de l’environnement, du cadre de vie et du développement touristique”.

Le préambule de ce document établit un lien très clair entre la politique touristique du territoire et l’amélioration du cadre de vie : “Il s’agit de mettre en valeur toute les richesses de notre patrimoine, que nous souhaitons en premier lieu promouvoir auprès des habitants de notre territoire”, souligne Liliane Méry-Chanroux.

C’est dans cet esprit que quatre axes directeurs ont donc été dégagés :

1 - Le développement et la pérennisation de la randonnée :

“Nous voulons mener à terme le projet de Voie verte et développer d’autres circuits, en particulier dans les communes qui en sont dépourvues. Ce travail doit être conduit en partenariat avec les associations”.

2 - La promotion des savoir-faire locaux : “C’est un domaine neuf pour lequel nous avons déjà beaucoup d’idées : organisation de visites chez des artisans qui mettent en œuvre des techniques traditionnelles (production de rillettes ou travail du chanvre), à la ferme et pourquoi pas dans certaines usines”.

3 - Le développement du tourisme familial : “Nous voulons contribuer à pérenniser et étoffer l’offre en hébergement, qui reste trop faible, notamment au travers des équipements intercommunaux que sont la Maison des Randonnées et l’Auberge de l’Orée du Bois. Mais inciter les familles à séjourner sur notre territoire c’est aussi offrir une gamme d’activités qui puisse les séduire, d’où le lien avec les deux premiers axes évoqués”.

4 - Le développement des partenariats et de l’information touristique : “Il s’agit d’améliorer nos outils de communication et d’associer les acteurs du tourisme aux différentes étapes d’élaboration des projets. C’est pourquoi nous avons décidé de créer un Comité de pilotage associant toutes les personnes concernées par le tourisme sur le territoire : professionnels, associations ou particuliers”. (voir encadré).



APPEL À CANDIDATURES

Afin de mieux identifier les besoins et de promouvoir des actions en faveur du tourisme, la Communauté de Communes va créer un Comité de pilotage qui sera amené à se réunir à partir du printemps 2010, à un rythme semestriel. Tous les acteurs du territoire concernés par le tourisme, les loisirs, le patrimoine, sont invités à y siéger, qu’il s’agisse de professionnels, de représentants d’associations, ou encore de particuliers bénéficiant d’une compétence ou d’une expertise en la matière. Ce Comité de pilotage travaillera en lien avec la Commission “Protection et mise en valeur de l’environnement, du cadre de vie et du développement touristique” de la Communauté de Communes, auprès de laquelle il aura un rôle consultatif.

Les personnes qui veulent faire acte de candidature doivent s’adresser à la Communauté de Communes du Saosnois :

3, rue Ernest Renan - 72600 MAMERS

Tél : 02 43 97 25 31 - Fax : 02 43 34 15 59

Courriel : com.de.com.saosnois@wanadoo.fr

LES CIRCUITS DE RANDONNÉES REMIS À NEUF !

Une vaste opération d’entretien des circuits de randonnée balisés (8 pédestres et 5 VTT) a été lancée au printemps 2009 à l’initiative de la Communauté de Communes, afin que ces sentiers soient en état pendant la saison touristique.



Avec le temps, certains passages étaient en effet devenus impraticables, des bornes de signalisation étaient manquantes et les inscriptions des plaquettes signalétiques souvent effacées.

“Nous avons invité les communes concernées à entreprendre les opérations de débroussaillage nécessaires. De son côté, l’intercommunalité a totalement pris en charge la remise en état et le remplacement des balises endommagées (les nouvelles balises ont été fabriquées par l’association Essaimage). Sur le terrain, les chantiers ont été réalisés par l’Association Saosnoise d’Insertion (ASI), qui a également effectué des travaux d’entretien pour le compte de plusieurs municipalités”, précise Liliane Méry-Chanroux, Vice-Présidente de la Communauté de Communes chargée de la politique touristique. “Chacun doit prendre conscience que l’entretien des chemins de randonnée a besoin d’être effectué régulièrement. Il y va de l’image de marque de notre territoire.”